

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU

OBJET :

ADOPTION DE LA
CONVENTION DE
PARTENARIAT ET
DE FINANCEMENT
ENTRE LE POLE
METROPOLITAIN
DU GENEVOIS
FRANÇAIS ET
L'ASSOCIATION
CHATEAU ROUGE

Séance du 10 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix juin à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,

Convocation du : 3 juin 2022

Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marin GAILLARD –
M. Stéphane VALLI – M. Benjamin VIBERT –
M. Sébastien JAVOGUES – M. Gabriel DOUBLET –
Mme Carole VINCENT – M. Jean-Claude GEORGET

• Délégués excusés :

Mme Chrystelle BEURRIER - Mme Aurélie CHARILLON –
M. Christophe ARMINJON – M. Philippe MONET – M.
Régis PETIT – Mme Nadine PERINET

N° BU2022-10

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 16

Nombre de délégués

Présents : 10

Pouvoir : 0

ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE
FINANCEMENT ENTRE LE POLE METROPOLITAIN DU
GENEVOIS FRANÇAIS ET L'ASSOCIATION CHATEAU ROUGE

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1^{er} mai 2017 ;

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 en date du 13 décembre 2018 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Vu la délibération n° CS2021-09 adoptée le 26 mars 2021, approuvant la feuille de route politique du mandat 2020-2026 du Pôle métropolitain ;

En application de cette dernière, la commission Culture du 14 avril 2022 ainsi que les membres du Bureau lors de la séance du 6 mai 2022 ont donné un avis favorable pour apporter un soutien financier au projet porté par Château Rouge : **Jazz on the water**.

Cet évènement culturel a pour objectif de développer une coopération franco-suisse dans le domaine du spectacle, de rapprocher les conservatoires et écoles de musique du territoire lémanique, et de soutenir la création dans le jazz.

Plus concrètement il s'agira de :

- Réunir environ 100 jeunes habitant sur le territoire, musiciens et choristes, de 15 à 25 ans, issus des conservatoires et écoles de musique qui ont toutes été sollicitées.
- Organiser des répétitions, un stage estival et cinq représentations gratuites : Annemasse, Genève, Lausanne, Divonne les Bains, Monthey, fin 2022 et début 2023.

Le budget total de cette opération s'élève à 75 901 €. La participation financière du Pôle métropolitain proposée est de 5 000 € pour l'année 2022 et portera sur les frais de communication.

L'objectif est de favoriser « le vivre ensemble » à travers la mobilisation de la culture et de la jeunesse de notre bassin de vie transfrontalier.

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat, annexé à la présente délibération, avec l'association Château Rouge, pour la participation à l'évènement Jazz on the water ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à la signer ainsi que l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 5 000 € à l'association Château Rouge selon les modalités fixées dans la convention de partenariat ;
- **IMPUTE** la dépense en résultant au crédit ouvert à cet effet au budget principal, à l'article 6574.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 13/06/22

Publié ou notifié le 13/06/22

Le Président,
Christian DUPESSEY

